

MAIRIE DE
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de
Besançon

Publié le : 29/10/2024

VOI.24.00.A02755

OBJET : Arrêté temporaire de circulation
RUE DE DOLE

La Maire de la Ville de Besançon,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT
Vu la demande de l'entreprise SOBECA
Considérant que des travaux sur réseaux ou ouvrages électriques rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 29/10/2024 au 30/10/2024 RUE DE DOLE

ARRÊTE

Article 1 : À compter du 29/10/2024 et jusqu'au 30/10/2024, la circulation est alternée par feux, sur une longueur maximum de 150 mètres, de 20h00 à 5h00 RUE DE DOLE dans sa partie comprise entre le N°88 et le N°98.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur.

Article 3 - Voies de recours :

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 28 OCT. 2024

Pour la Maire,
Par délégation,


Hervé GIRARDOT
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion
des Infrastructures



THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE
COMMISSIONERS OF THE BOARD OF CHEMISTRY



CHICAGO, ILL., 1900

PRINTED BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS
1900

The Commission on the Board of Chemistry was organized in 1898 to study the conditions of the chemical profession in this country and to report on the steps which should be taken to improve the standards of the profession. The Commission has held numerous public hearings and has received many suggestions from chemists and laymen. It has also conducted extensive research into the various problems connected with the education and training of chemists. The following report is the result of the Commission's labors.

CONTENTS

THE PROBLEM OF CHEMICAL EDUCATION IN THIS COUNTRY
THE PRESENT STATE OF CHEMICAL EDUCATION
THE NEED FOR REFORM
THE RECOMMENDATIONS OF THE COMMISSION

APPENDIX

LIST OF MEMBERS OF THE COMMISSION
LIST OF MEMBERS OF THE BOARD OF CHEMISTRY
LIST OF MEMBERS OF THE BOARD OF CHEMISTRY